

PARCS D'ACTIVITÉ DURABLES

La Charte Développement Durable de l'Alliance Centre BW a déjà un an



CONSCIENTE DE LA RESPONSABILITÉ QU'A LE MONDE ÉCONOMIQUE SUR LES CHANGEMENTS AUXQUELS NOTRE PLANÈTE FAIT FACE, L'ALLIANCE CENTRE BW A VOULU MONTRER L'EXEMPLE EN S'ENGAGEANT AUPRÈS DE SES MEMBRES À ADOPTER UN COMPORTEMENT ÉTHIQUE ET RESPONSABLE. POUR RESPECTER CET ENGAGEMENT, ELLE A LANCÉ IL Y A PRÈS D'UN AN, UNE COMMISSION ET UNE CHARTE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

■ par Laetitia MONTANTE

Le monde économique a certes une responsabilité à assumer face aux défis climatiques, sociaux et économiques auxquels nous devons faire face, mais il a aussi un réel pouvoir d'action et les capacités suffisantes pour faire évoluer notre société sur la voie de la durabilité.

Une Charte ? Oui, mais pour qui ?

L'Alliance Centre BW l'a bien compris et c'est pourquoi elle a développé, il y a maintenant près d'un an, une Charte s'inscrivant clairement dans la démarche universelle proposée par les Nations unies : les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Au nombre de 17, ces objectifs tiennent compte équitablement de la dimension économique, sociale et environnementale du développement durable et intègrent pour la première fois l'éradication de la pauvreté et le développement durable dans un dispositif commun. Étroitement liés les uns aux autres, le succès de l'un dépend souvent de la résolution de problématiques généralement associées à un autre objectif.

Cette charte est destinée à toutes les entreprises membres de l'Alliance Centre BW. En la signant, celles-ci s'engagent à inscrire dans leurs stratégies économiques, leurs politiques de gestion, leurs activités et leur culture, une série de principes et



ambitions en matière de gouvernance, d'environnement, d'activité économique et de rapport avec la société.

À l'heure actuelle, une **quarantaine d'entreprises**, dont le Conseil d'administration, se sont engagées à respecter les principes de la Charte.

L'Alliance Centre BW en action...

L'association d'entreprises n'a évidemment pas attendu cette charte pour commencer à s'engager dans une approche de développement durable. Les initiatives comme Mind&Market et Go2REVE sont déjà des exemples démontrant que son engagement ne date pas d'hier.

Au cours de cette année de mise en pratique de la charte, l'Alliance Centre BW a souhaité ouvrir la voie à ses membres en mettant en place une série d'actions :

- **Viser la neutralité carbone de ses activités**

L'association a fait appel à un bureau d'étude pour faire le bilan de ses émissions de CO₂ pour l'ensemble de ses activités (hors événements). Ainsi, plus de 45 flux ont été identifiés représentant environ 13.900 kg de CO₂ (incertitude de 30%).

En attendant de trouver un maximum de solutions pour diminuer son empreinte écologique, l'association



Véronique FORGET, Coordinatrice à l'Alliance Centre BW



À L'HEURE ACTUELLE,
UNE QUARANTAINE
D'ENTREPRISES MEMBRES
DE L'ALLIANCE CENTRE BW
SE SONT ENGAGÉES
À RESPECTER LES
PRINCIPES DE LA CHARTE
"DÉVELOPPEMENT DURABLE".

a décidé de compenser ses émissions en plantant 2.650 arbres via l'ONG belge «Graine de Vie». L'objectif de neutralité carbone a donc bien été atteint.

Les membres sont également invités à faire appel au bureau d'études (à tarif préférentiel) pour réaliser un bilan carbone de leurs activités et compenser leurs émissions.

- **Projet «Energie & Climat»**

En mars 2016, la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve a adhéré à la Convention des Maires pour le Climat et l'Energie. Via cette Convention, la Ville

s'engage donc à réduire de 40% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 sur l'ensemble de son territoire et à viser la neutralité carbone d'ici 2050.

Des collaborations avec les pouvoirs locaux, l'Alliance Centre BW et ses membres sont donc prévues afin de déterminer les objectifs, le planning et les initiatives à mettre en œuvre pour répondre à ce projet ambitieux, sur le moyen et long terme.

D'autres actions sont déjà prévues pour les années à venir :

- La promotion des modes de déplacement doux ;

- La promotion du covoiturage ;
- L'organisation d'un jogging en faveur de l'association ELA ;
- L'organisation de collectes de sang ;
- L'organisation d'un cycle de conférences sur des thématiques liées au développement durable

Via cette Charte, l'association souhaite impulser l'engagement de ses membres dans des projets de grande envergure pour qu'ils puissent ensemble générer un impact positif sur la société d'aujourd'hui et de demain. ■

Dynathèque



Le droit fiscal en Belgique - Edition 2018

L'année 2017 fut plus que jamais riche en nouveautés fiscales, avec une réforme de l'impôt des sociétés impactant également l'impôt des personnes physiques. Si l'on ajoute à ces profondes mutations les évolutions législatives et jurisprudentielles en matière de droits d'enregistrement, de T.V.A. et de droit international fiscal, force est de constater qu'il devient de plus en plus complexe pour les praticiens de maîtriser la matière. C'est dans ce but que, chacun dans leur domaine de spécialité, les auteurs de cet ouvrage font le bilan des modifications significatives intervenues au cours de l'année écoulée. Cette nouvelle édition constitue, dans la lignée des précédents volumes, un véritable guide pratique et complet pour le praticien du droit fiscal.

Yves BERNAERTS, Julien BUY, Emanuele CECI, André CULOT, Olivier D'AOUT, Emma DASSY, Josse DEBLANDRE, Yves DÉWEL, Florence LALLEMANT, Jean-Pierre MAGREMANNE, Arnaud SCHEYVAERTS, Gaëtan ZEYEN,
«Le droit fiscal en Belgique», 2018, Éditions ANTHEMIS, 676 pages, ISBN : 978-2-8072-0380-8